

**Validation des activités et formations hors catalogue ADUM
(ED Cultures et sociétés – modalités mises à jour en Conseil d'ED le 29 avril 2025)**

Pour rappel :

- Les doctorant.es, quel que soit leur statut (allocataires ou non) doivent suivre 90 h de formation. Ils et elles doivent tous suivre une formation relative à l'éthique scientifique et à la déontologie de la recherche.
- Les doctorant.es chargé.es d'enseignement doivent intégrer dans ce cursus 30 h de formation à la pédagogie.

La direction de thèse et éventuellement la direction du laboratoire d'accueil des doctorant-es restent leurs interlocutrices privilégiées pour discuter et apprécier la pertinence des formations et des activités choisies. Le comité de suivi peut également émettre des recommandations.

ATTENTION : La validation des heures effectuées chaque année doit être demandée à l'École doctorale via ADUM dans le courant de l'année universitaire.

Validation ou dispense en équivalent horaire :

Catégorie	Équivalent horaire ou fourchette	Conditions ou justificatifs
Formations du catalogue	Nombre d'heures de présence	Feuille d'émargement transmise par le formateur ou la formatrice
Formations hors catalogue (séminaires de labo, séminaires doctoraux extérieurs, cours au Collège de France ou à l'EHESS en présentiel ou en visio synchrone...) ; écoles d'été, ateliers sur l'insertion professionnelle des doctorant-es (ex. Asso. B. Grégory)	Nombre d'heures de présence ou 7 h par jour de colloque Plafonds : 30 h par an pour un même séminaire 20 h par colloque ou école d'été	Formulaire-type « Fiche de suivi d'une formation doctorale »*
Formations liées aux enjeux environnementaux et sociétaux (formation bilan carbone, prévention des violences sexistes et sexuelles, santé mentale ...)	Jusqu'à 15h par formation sur l'ensemble de la thèse	Formulaire-type « Fiche de suivi d'une formation doctorale »*
Organisation JE, événements scientifiques... (animation de la recherche) sauf journées doctorales de l'ED	4 à 10 h par journée organisée	Sur demande à l'ED

Séminaires de Master 2 suivis pendant la thèse	Nombre d'heures de présence Plafond : 45 h sur l'ensemble de la thèse	Formulaire-type « Fiche de suivi d'une formation doctorale »* si accord de la direction de thèse ou de labo
--	--	---

Compte-rendu scientifique (sur site de sociétés savantes par ex.) de colloques, de journées d'étude ou de journées doctorales... (sauf CR d'ouvrages)	4 à 8 h (en plus des heures de présence validées selon la procédure ci-dessus) avec plafond (30 h pour l'ensemble de la thèse)	En fonction de la longueur et du type de publication (sur demande à l'ED et examen du texte par la direction).
Mooc, séminaires en différé... sans CR	Avec plafond (30 h pour l'ensemble de la thèse)	Demande à l'ED (avec précisions dans l'encadré prévu sur l'imprimé) et accord de la direction de thèse si besoin
Formations organisées par la BU (recherches bibliographiques, logiciel de gestion de données bibliographiques...)	Avec plafond (30 h pour l'ensemble de la thèse)	Formulaire-type « Fiche de suivi d'une formation doctorale »*
Doctorant-es chargé-es d'enseignement (à l'université ou non, contractuels ou non) et <u>ayant suivi une formation pédagogique</u> (même antérieurement ex. Alliance française, masters MEEF, masters FLE ou didactique...)	Jusqu'à 30 h de professionnalisation ou de pédagogie	Sur demande à l'ED et sur justificatif (diplôme, attestation...)
Enseignant-es titulaires du primaire et du secondaire, en poste ou ayant exercé précédemment, non chargé-es d'enseignement à l'université	Jusqu'à 30 h de professionnalisation ou de pédagogie	Sur demande à l'ED et sur justificatif (diplôme, attestation...)
Doctorant-es CIFRE	30 h de professionnalisation à l'issue des trois ans	Sur demande à l'ED
Participation (en tant que public ou intervenant-es) aux journées doctorales	Nombre d'heures de présence, 7 h par journée entière	Formulaire-type « Fiche de suivi d'une formation doctorale »*
Animation du site d'une société savante	10 h par an (plafond de 30 h pour l'ensemble de la thèse)	Formulaire-type « Fiche de suivi d'une formation doctorale »*

Fonction de représentant·es ED (titulaires et suppléant·es élu·es) ou représentant·es dans les labos, ou représentant·es au CFD y compris organisation journées doctorales de l'ED	15 h par an pour l'ED ou le CFD et 10 h pour les labos (avec plafond à 45 h pour l'ensemble de la thèse, toutes fonctions confondues)	Sur demande à l'ED
Présence à la journée de rentrée DED/ED en première année	2 h	Sur demande à l'ED

Sont exclues de cette validation :

- Les productions proprement scientifiques, articles scientifiques, y compris CR d'ouvrages
- Les formes de travail (hors enseignement) qui peuvent faire l'objet d'une rémunération : interprétariat, relectures ou traductions...

Autres situations :

- Les doctorant·es peuvent communiquer à l'ED des demandes spécifiques qui ne seraient pas prévues dans ce tableau mais correspondraient à ses principes généraux (activités formatrices du point de vue de la formation doctorale, mais distinctes de la production ou de l'activité scientifique proprement dite, qui peut être valorisée par ailleurs dans le CV).
- Les doctorant·es en cotutelle peuvent également demander des aménagements ou des validations selon leur situation (et si la répartition de leurs obligations de formation dans les deux universités n'est pas explicitement prévue dans leur convention de cotutelle).

* Document téléchargeable sur le site de l'ED CS : <https://www.u-pec.fr/fr/recherche/doctorat/ecole-doctorale-cultures-et-societes> (Formations / Comment valider ses formations)